

POUR PROCEDER A VOTRE INSCRIPTON

Vous avez reçu un avis favorable à votre candidature en Licence Professionnelle à l'IUT DIJON/AUXERRE sous condition de contrat

Comment s'inscrire ?

1^{ère} étape Dès l'obtention d'un accord avec un employeur, contactez [votre organisme référent](#) en charge du suivi de votre contrat et le responsable de la Licence Professionnelle

2^{ème} étape La scolarité de l'IUT procède à votre inscription administrative dès validation de votre contrat par l'organisme référent et vous délivre votre carte d'étudiant à la rentrée :

- **A partir du 1^{er} juillet**, téléchargez votre dossier d'inscription [DIA et la liste des pièces à fournir](#) sur le site de l'IUT, le compléter, le signer, le transmettre.

Veillez notamment à fournir :

- la copie de votre Journée d'appel (pour une 1^{ère} inscription à l'université de Bourgogne)
- Le justificatif du niveau bac+2 obtenu cette année pour les préparants
- l'attestation Contribution Vie Etudiante et Campus (CEVC)
- Contrat d'apprentissage : attestation [CVEC](#) à retirer sur le site du CROUS
- Contrat de professionnalisation : **NON CONCERNE** par la CVEC

Votre dossier est à adresser par mél à

inscriptions@iut-dijon.u-bourgogne.fr

précisez vos nom / prénom / formation concernée dans le libellé du mél

COVID-19 *La scolarité est fermée au public mais reste joignable au téléphone et par mél*